

pour un court voyage d'affaires, mais qui n'ont pas l'intention de s'intégrer au marché du travail mexicain ou de toucher une rémunération de source mexicaine. On peut se procurer un permis de cette catégorie au point d'entrée.

Les personnes qui entrent au Mexique à titre de professionnels, d'employés mutés au sein d'une entreprise, de négociants et d'investisseurs ont le droit de travailler et de recevoir une rémunération au Mexique. Ces personnes doivent se procurer un visa de non-immigrant, la *Forma Migratoria - 3* (FM-3), qui comprend un permis de travail. Comme il existe plusieurs catégories de FM-3, il peut être nécessaire, selon la situation, de demander conseil à des spécialistes.

### **Gens d'affaires en visite**

Les gens d'affaires qui se rendent au Mexique doivent remplir un formulaire intitulé *Forma Migratoria de Negocios* (FM-N), qu'ils pourront se procurer au point d'entrée ou auprès d'une compagnie aérienne ou d'une agence de voyages canadienne. Ils doivent fournir les renseignements suivants :

- des renseignements détaillés sur le visiteur et son entreprise au Canada;

**Comment est-ce que je vais à...?**

¿Cómo llego a?

**Je veux aller à...**

Quiero ir a...

- une description des activités commerciales qu'il compte mener;
- le nom et l'adresse de l'entreprise mexicaine avec laquelle il va traiter.

Les gens d'affaires en visite peuvent réaliser toute une gamme d'activités, entre autres des études de marché, la mise en marché de produits, la négociation de contrats et la prise de commandes. Les Canadiens qui viennent au Mexique pour assurer un service après-vente font partie de cette catégorie, mais ils doivent présenter, en plus des documents de base, une copie du contrat de vente et une preuve qu'ils possèdent les connaissances et les habiletés spécialisées nécessaires. Le visa FM-N est gratuit et il est valide 30 jours pour chaque voyage d'affaires.

### **L'autorisation de travailler**

Contrairement aux gens d'affaires en visite, les personnes qui